



**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le treize novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Faugères se sont réunis dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Madame Martine BRUN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 3 (Colette BANON à Martine RAYNAUD, Laurent CRAPIZ à Martine BRUN, Jacques VILLARD à Joseph PARENTI)

Date de convocation : 9 Novembre 2009

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BRUN Martine, LEHELAH Gamila, MERYL Kader, PARENTI Joseph, PERRIER Roland, PRADIER Evelyne, RAYNAUD Martine, SEGUR Georgette.

La séance est ouverte à 20h05

Secrétaire de séance : Gamila LEHELAH

1) Approbation du procès verbal de la réunion du 2 Novembre 2009

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès verbal de la réunion ordinaire du 2 novembre 2009 dont un exemplaire a été remis à chacun.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Demandes de subventions auprès du Département de l'Hérault, de la Région Languedoc-Roussillon, de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers pour projet de construction du groupe scolaire et de la création d'une médiathèque

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 avril 2007 l'assemblée a approuvé à l'unanimité des membres présents le projet de construction d'une école sur le territoire de la commune.

Les locaux de l'école de Faugères aujourd'hui situés dans les locaux de la mairie sont vétustes et exigües.

Le projet réalisé par Hérault-Aménagement et pour lequel la commune a versé pour « assistance à maîtrise d'ouvrage » la somme de 11 725.00 € HT, soit 14 023.10 € TTC permet d'offrir un équipement :

- adapté aux attentes des enfants et de la communauté éducative,
- évolutif en fonction des capacités financières de la commune et de l'évolution de la démographie.

Il est prévu :

- la construction immédiate de 2 classes (1 classe primaire + 1 classe maternelle) ;
- l'extension possible d'une classe supplémentaire ;
- la création d'une médiathèque ayant vocation à être un service public culturel qui contribue aux loisirs, à l'information et à la formation initiale et permanente de tous les publics résidant dans la



MAIRIE DE FAUGERES
34600

commune. Elle participera ainsi au développement culturel, social et économique (CD audio, CD rom, DVD rom, accès internet, etc ...)

Les enveloppes financières prévisionnelles se décomposent comme suit :

- Pour le projet de groupe scolaire 1 256 801 € HT, soit 1 500 000 € TTC
- Pour le projet de médiathèque 393 757 € HT, soit 470 000 € TTC.

Le projet se situe au cœur du village, à proximité immédiate des habitations.

Le groupe scolaire s'inscrit parallèlement à un projet de ZAC dont la réalisation des travaux de viabilisation est prévue à court terme et permettra l'accueil de nouvelles familles sur le territoire de la commune et ainsi l'accroissement des effectifs scolaires.

L'implantation est envisagée sur la parcelle communale cadastrée E 1378, située hors ZAC, à proximité du « Palais de Bacchus ».

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir en délibérer afin :

- d'approuver le programme de travaux réalisé par Hérault-Aménagement ;
- de l'autoriser à demander les subventions les plus élevées possible pour aider la commune au financement de ce projet auprès de la Sous-Préfecture de Béziers au titre de la DGE 2010, du Conseil Général de l'Hérault et de la Région Languedoc-Roussillon ;
- de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à ce projet.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, l'assemblée APPROUVE A L'UNANIMITE :

- *le programme de travaux réalisé par Hérault-Aménagement ;*
- *autorise Madame le Maire à demander les subventions les plus élevées possible pour aider la commune au financement de ce projet auprès de la Sous-Préfecture de Béziers au titre de la DGE 2010, du Conseil Général de l'Hérault et de la Région Languedoc-Roussillon ;*
- *autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les conseillers municipaux,